

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015





Chères amies, chers amis, membres de l'ODAE-Suisse ou donatrices et donateurs

L'année écoulée est devenue l'« année de crise » des réfugiés. Dans l'opinion publique, ce n'est pas les guerres et les crises, le trafic des armes, la corruption, le déclin économique, l'exploitation des personnes et de la nature, la destruction arbitraire de sociétés, la traite d'êtres humains et le blanchiment d'argent qui sont perçus comme le scandale générateur de la crise, mais les centaines de milliers de personnes qui n'ont pas le choix et qui fuient vers l'Europe. Manifestement, ce sont les réfugiés qui posent problème et non pas le système qui les fait fuir !

Les gouvernements des pays de destination hésitent entre la « culture de l'accueil » et le cloisonnement, entre la bienvenue et l'exclusion. Nous accueillons certes les personnes mais nous empêchons, dans une interprétation arbitrairement étroite de la législation, que ces personnes puissent trouver le calme. Dans toute l'Europe, des barrières et des murs sont érigés, la police et les armées sont engagées contre les « flux de réfugiés » et l'idée d'une espèce de « quota supérieur de réfugiés » est véhiculée par la presse.

Une pièce maîtresse de contradiction n'est autre que la procédure Dublin. Dans le roman de Jenny Erpenbeck « gehen, ging, gegangen », le protagoniste Richard dit : « Avec Dublin II, chaque pays européen sans accès direct à la Méditerranée s'est arrogé le droit de ne pas devoir écouter les réfugiés qui viennent par la Méditerranée ». Il considère que seul le pays où les réfugiés sont entrés en Europe est compétent pour connaître de leur cas et de l'histoire de leur fuite. Et ce sont en règle générale les pays qui bordent la Méditerranée. Là où les noyés sont repêchés. Presque quotidiennement des centaines...

Dans bien des pays d'accueil, une résistance politique fait son apparition contre une politique par trop dure à l'égard des réfugiés. Cette résistance est ouvertement partagée par divers politicien/nes et est soutenue par une société civile engagée qui se sent

coresponsable d'un traitement respectueux de la dignité humaine et diligent des personnes traumatisées, des enfants et adolescents non accompagnés en fuite ainsi que des personnes vulnérables. Ces sympathisant/es empêchent par leurs propositions concrètes et leur présence que les réfugiés soient encore davantage victimes. En même temps, ils et elles représentent aussi une sorte de mur contre une haute protestation souvent xénophobe émanant d'une partie de la population qui se voit volontiers attribuer de manière médiumnique des sentiments de peur. La peur peut être une partie constitutive du rejet mais ce n'est qu'un côté de la médaille alors que l'autre côté reflète l'étroitesse d'esprit et un comportement à la fois vide de solidarité et rempli d'égoïsme.

L'an dernier, l'Observatoire suisse, avec son rapport « Personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin : l'exemple de l'Italie », avec ses parletters et ses news, a indiqué à ses membres, au public, aux médias et aux représentant/es politiques que la Suisse doit tout faire pour que ses procédures d'asile soient diligent, justes et humaines. Les valeurs constitutionnelles et conventionnelles doivent rester contraignantes dans une Suisse terre d'accueil généreuse !

Je vous remercie très chaleureusement d'être restés fidèles à l'Observatoire suisse au cours de l'année écoulée. Nous avons besoin de vous !



Ruth-Gaby Vermot, présidente



www.facteurdeprotection-d.ch/

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

L'ODAE-Suisse avait un programme étoffé en 2015 : publication d'un rapport spécialisé, actualisation et remaniement de la banque de données des cas et création de la plateforme « Société civile dans les centres fédéraux d'asile » (SCCFA). En plus, l'année a été marquée par l'élaboration et la publication de cas documentés et par des échanges réguliers avec d'autres organisations.

Travail de relations publiques et de lobbying

Nous nous étions fixé le but de lier davantage notre travail de relations publiques et de lobbying à notre activité d'information. Nous avons ainsi donné systématiquement des informations aux médias et répondu à leurs questions. Les membres et donateurs/trices ont reçu, en plus d'une newsletter, le rapport spécialisé « Personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin : l'exemple de l'Italie ». Nous avons, par ailleurs, soutenu le festival « Halte aux renvois en Italie », la marche de Pâques ; nous avons aussi été actifs dans le comité des ONG contre l'initiative de mise en œuvre et avons pris part à divers séminaires. Les parlementaires ont été informés des activités et des revendications de l'ODAE-Suisse par quatre parletters.

« Personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin : l'exemple de l'Italie »

L'ODAE-Suisse a une nouvelle fois publié un rapport spécialisé. A l'aide de cas documentés, il y montre où les personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin sont atteintes dans leurs droits et où leurs besoins sont relégués à l'arrière-plan par une politique migratoire restrictive. Comme il l'avait déjà fait dans des précédents rapports, l'Observatoire constate que les requérant/es d'asile ne sont qu'insuffisamment protégé/es. Tout l'espace Schengen a une certaine responsabilité de leur sort, y compris la Suisse.

Ce n'est pas la curiosité ni le goût de l'aventure qui poussent ces personnes à prendre la fuite, mais les dangers, la pauvreté, la faim et le désespoir. Beaucoup d'entre elles sont des victimes de longues guerres, d'une exploitation sans pareille, surtout parfois aussi de la part des pays du nord, et de gouvernements violents et corrompus. Elles ont besoin d'aide, de protection, d'encadrement

et, en tout premier lieu, d'une procédure d'asile axée sur les besoins des plus faibles.

Avec le grand nombre de réfugié/es en 2015, les instruments depuis toujours doux comme le système Dublin se sont révélés tout à fait inutilisables et indignes. La Suisse et l'Europe se désolidarisent et continuent de renvoyer les réfugié/es en Italie. L'Union européenne et la Suisse doivent cesser de se débarrasser des réfugié/es, en les envoyant d'un pays à l'autre, avant que la répartition de charges soit mieux réglée et plus équitablement fixée. La solidarité ne signifie pas notre ruine et les langues et nationalités étrangères pas le déclin de notre culture. Exiger le respect de la démocratie et des droits humains ne suffit pas, mais il faut encore que ces valeurs soient effectivement mises en œuvre.

Dans son dernier rapport, l'ODAE-Suisse pose ces exigences et demande aussi la mise en œuvre d'autres éléments importants d'un droit des migrations conforme à la dignité humaine. Nous souhaitons dans ce cadre remercier vivement la Commission OeME et la Fondation Oertli de leur généreux soutien financier. De même, nous voulons exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes, organisations et cantons qui, par leurs informations et suggestions, ont rendu possible l'élaboration de ce rapport.

« Femmes en fuite »

Selon le HCR, il y a actuellement près de 60 millions de personnes en fuite, dont au moins le 50% sont des femmes et des jeunes filles. Les femmes prennent la fuite parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués, parce qu'elles sont persécutées pour des motifs politiques et religieux, parce que l'accès au sol et à la nourriture leur est refusé et parce qu'elles sont victimes de mutilation ou de violence sexuelle. Dans bien des guerres civiles, les viols de femmes et de jeunes filles sont systématiques et font partie de la stratégie déclarée de la guerre. Les femmes victimes



Rapport spécialisé « Personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin : l'exemple de l'Italie » Photo: © Fabio Hauser, Berne

de la violence souffrent de conséquences psychiques à long terme, d'isolement social et de dépressions pouvant aller jusqu'à une volonté de suicide. Grâce à ce rapport spécialisé, l'ODAE-Suisse veut montrer en 2016 où l'application du droit d'asile et des étrangers est problématique à l'égard des femmes et des jeunes filles. Un aspect important de cette problématique se situe dans la jurisprudence restrictive des autorités suisses.

Finalisation du troisième rapport spécialisé commun

Les trois observatoires ont débuté l'an dernier leur travail en vue de leur prochain rapport spécialisé commun au sujet des « cas de rigueur ». Ce travail sera publié au milieu de l'année 2016. A l'aide de cas documentés, il montre que les réglementations des cas de rigueur sont appliquées de manière très différente selon les cantons et le plus souvent de manière très restrictive. La reconnaissance d'un cas de rigueur peut être une chance avant tout pour des personnes bien intégrées ou dont la présence est illégale. Elle peut aboutir à des autorisations de séjour ou à la régularisation de séjours illégaux en Suisse.

Toutefois, la pratique des cantons est souvent inutilement restrictive et retenue. Malheureusement les cantons jouissent d'une grande liberté dans l'interprétation de la disposition potestative concernée et disposent d'une large marge d'appréciation dans l'évaluation des critères. Les intéressé/es ne peuvent guère influencer les décisions car ils et elles ne disposent pas d'une voie de recours cantonale dans le cadre des procédures pour cas de rigueur selon la loi sur l'asile. Le troisième rapport spécialisé commun des observatoires examine cette question parmi plusieurs autres.

8 documentations de cas

Les documentations de cas de l'année 2015 correspondent aux principales préoccupations thématiques de l'ODAE-Suisse. Huit ont été publiées au total et concernaient la « notion de famille », le « bien de l'enfant », le « cas de rigueur », l'« interdiction des traitements inhumains » et l'« entrée soi-même en matière pour des

motifs humanitaires ». En été 2013, l'ODAE-Suisse s'est mis à la tâche de remanier la banque de données des cas. Ce travail s'est poursuivi et a été finalisé en 2015.

La documentation concrète et diligente de cas particuliers est à la fois la spécialité et la force de l'ODAE-Suisse. Elle constitue la base des analyses et des rapports spécialisés sur des thèmes spécifiques. Elle ne serait cependant pas possible sans le concours et l'aide des conseiller/ères juridiques et des avocat/es qui mettent leurs dossiers à notre disposition. Nous les remercions ici vivement de leur collaboration.

Recherche de fonds

En 2015, la recherche de moyens financiers s'est faite avec téna-cité. Cela se voit du reste dans le résultat des comptes de l'ODAE-Suisse. Même si l'activité de recherche de fonds a été répétée et renforcée, les moyens financiers impérativement nécessaires n'ont pu être trouvés que dans une proportion modeste.

Comité et secrétariat

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2015. Il s'est occupé des questions financières et de l'orientation stratégique de l'associa-tion et a débattu de l'évolution de la politique migratoire.

L'ODAE-Suisse remercie très chaleureusement les stagiaires qui ont apporté une aide dynamique à la secrétaire générale et au Co-mité. Les stagiaires ont travaillé sur le contenu des rapports spécialisés, des newsletters et de la mise à jour de la banque de données des cas. Fabienne Bratoljic a accompli son stage du 1er janvier au 31 août 2015. Margerita Socha, a commencé son stage le 1er septembre 2015. Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour leur avenir.

Nos remerciements tout particuliers vont encore à Franca Hirt, membre du Comité et trésorière de l'ODAE-Suisse, pour son tra-vail important. Elle s'occupe de la base de données des cas et de la gestion des membres et de la compatibilité.

Société civile dans les centres fédéraux d'asile

Il est prévu d'installer un centre de procédure dans chacune de six régions de Suisse et trois centres de départ, comportant chacun 250 places d'hébergement. Les démarches sont en cours entre les régions et le Secrétariat d'Etat aux migrations. La participation de la société civile est prévue, mais elle n'est ni structurellement ni systématiquement organisée par la Confédération et les entreprises de sécurité et d'exploitation. La plateforme « Société civile dans les centres fédéraux d'asile » (SCCFA) créée en août 2015 veut, par le biais d'informations et de données concrètes, rendre possibles des échanges réguliers entre la société civile, les réfugié/es et les autorités. Le meilleur moyen à opposer à la détresse, à l'insécurité et à l'agressivité dans la population et parmi les réfugié/es, c'est d'avoir un dialogue et des contacts directs. La plate-forme est placée sous la responsabilité d'un centre spécialisé de coordination. Ce centre a été affilié à l'ODAE-Suisse. Si des irrégularités sont observées dans l'encadrement et le traitement des réfugié/es, cet organe les signale au groupe de pilotage qui se met en relation avec les autorités compétentes.

Toutes les personnes sensibles au domaine de l'asile qui souhaitent s'engager sont invitées à participer. Concrètement, il s'agit d'organiser des activités de la société civile, de faire connaître les activités proposées et de rendre publiques de nouvelles idées relevant de l'encadrement des réfugié/es. La plateforme permet des échanges sur l'engagement civil de chacun, ce qui contribue à créer une politique d'asile respectueuse de la dignité humaine en Suisse.

Comptes annuels project SCCFA 01.08.2015 - 31.12.2015

Charges de personnel	Fr. 14'774.76
Autres charges	Fr. 3'994.15
Total charges	Fr. 18'768.91

Contributions project	Fr. 47'750.00
Total Produits	Fr. 47'750.00

L'excédent de paiement de Fr. 28'981.09 est transmises à l'année 2016.

Nathalie Poehn, secrétaire générale

Merci aux personnes et organisations qui soutiennent l'ODAE-Suisse

Un grand merci à nos fidèles membres, à nos donateur/trices, aux membres du comité de soutien, aux Eglises et aux fondations. Sans leur appui tant sur le plan des idées que sur le plan financier, notre travail ne serait pas possible.

Il s'agit notamment des institutions suivantes :

- > Fondation Dosenbach Waser
- > Fondation Johann Paul
- > Commision OeME de la ville Berne
- > Fondation Oertli
- > Fondation Paul Grüninger
- > Fondation Ergata
- > Fondation Temperatio
- > UNIA

Quelques chiffres pour 2015

- > 8 documentations de cas ont été élaborées
- > 1 rapport spécialisé publié (« Personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin : l'exemple de l'Italie »)
- > 1 newsletters en allemand et en français envoyées à environ 2800 personnes
- > 4 parletters ont été adressées à tous les députées et députés des Chambres fédérales
- > 1 campagne a été soutenue par l'ODAE-Suisse (« Stop aux renvois vers l'Italie »)
- > 119 commandes du rapport spécialisé « Personnes particulièrement vulnérables dans le système Dublin : l'exemple de l'Italie »

RENOVI D'UNE FEMME SEULE AVEC DEUX JEUNES ENFANTS EN ITALIE OÙ ELLE AVAIT ÉTÉ MENACÉE ET CONTRAINTE À LA PROSTITUTION

A l'âge de 22 ans, « Kezia » a été victime d'un réseau de traite d'êtres humains et a été contrainte à la prostitution en Italie. Elle a subi la menace de devoir payer 70 000 Euro, faute de quoi sa famille serait tuée. Lorsqu'elle a pu fuir après deux mois, elle a vécu dans la rue en Italie, où elle a été violée. Quand on l'a informée qu'on n'avait plus revu sa mère depuis un mois, « Kezia », en état de grossesse avancée, et son jeune fils sont venus en Suisse de peur pour leur vie et ont déposé une demande d'asile.

Il n'a pas été entré en matière sur la demande d'asile parce que la compétence de l'Italie a été admise avec la précision que les autorités italiennes offriraient une protection suffisante. En outre, avant le transfert en Italie, les autorités suisses demanderaient des garanties pour un hébergement adapté à l'âge en ce qui concerne « Kezia » et son jeune fils, sans toutefois que le deuxième enfant ne soit mentionné. « Kezia » a recouru contre cette décision en demandant une instruction complète de l'état de fait. Le TAF a admis le recours et a renvoyé la cause au SEM pour nouvelle décision.

Personnes particulièrement vulnérables

La notion de « personnes particulièrement vulnérables » n'est pas définie juridiquement. Le SEM était d'avis que les autorités italiennes devaient être considérées comme ayant la capacité et la volonté de protéger et que « Kezia » et ses enfants ne seraient pas en danger dans ce pays. Malgré les recommandations du HCR qui critique les déficits structurels en ce qui concerne l'hébergement ainsi que le soutien et l'encadrement des requérant/es d'asile en Italie, le SEM entend y renvoyer une jeune femme seule avec deux enfants en bas âge. Dans un pays cependant où elle a été victime de la traite d'êtres humains, exploitée et violée, contrainte à la prostitution et gravement menacée. La situation en Italie est extrêmement précaire pour la jeune famille particulièrement vulnérable. En vertu de l'art. 3 CEDH, la Suisse serait tenue dans de

tels cas d'entrer en matière elle-même sur la demande d'asile ou de le faire au moins pour des motifs humanitaires.

Renvoi en Italie

Le SEM a considéré comme suffisant que des garanties soient données par l'Italie au moment du renvoi au sujet d'un hébergement adapté aux enfants. Selon la Cour européenne des droits de l'homme, les garanties doivent toutefois être sollicitées déjà dans la procédure ordinaire pour qu'elles soient vérifiables par un tribunal. En outre, elles doivent être suffisamment concrètes et correspondre à la vulnérabilité particulière du cas d'espèce. En l'absence de garanties individuelles demandées préalablement à l'Italie, le renvoi en Italie constituerait une violation de l'art. 3 CEDH de la part des autorités suisses. Comme dans le cas de « Kezia » l'état de fait n'avait pas été établi correctement, le TAF a renvoyé la cause au SEM pour que celui-ci examine de manière approfondie si un transfert en Italie serait conforme ou non au droit international public.

Entrée en matière par les autorités suisses elles-mêmes pour des motifs humanitaires

Selon l'article 17 RD III, un Etat peut entrer lui-même en matière sur une demande d'asile malgré la compétence d'un autre Etat. Cela peut résulter notamment de l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH). Bien que les Etat soient en principe tenus de préserver les droits humains et de garantir les droits et la protection des réfugié/es, les niveaux de protection des divers Etats sont très variés. Cependant, la Suisse peut aussi entrer elle-même en matière pour des motifs humanitaires selon l'art. 29a de l'ordonnance 1 sur l'asile au cas où un transfert ne serait que difficilement exigible.

Margerita Socha, stagiaire
(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse)

Membres du Comité :

Présidente
Ruth-Gaby Vermot-Mangold, Berne

Autre membres du Comité
Aurora Garcia, Bâle
Franca Hirt, Boswil (AG)
Janine Junker, Lucerne
André Loembe, Düdingen (FR)
Alex Sutter, Berne

Réviseurs
Heinz Gabathuler, Zurich
Markus Imboden, Imboden und Partner Treuhhand AG, Zurich

COMPTES ANNUELS 2015

BILAN

ACTIFS	2015	2014
Actifs circulants		
Liquidités	18'776.76	24'735.97
Caisse	246.95	180.30
<i>Total liquidités</i>	19'023.71	24'916.27
Compte courant SCCFA	5'560.21	0.00
<i>Total des actifs circulants</i>	24'583.92	24'916.27
Actifs immobilisés		
Mobilier, Equipements et Installations	797.25	678.75
<i>Total actifs immobilisés</i>	797.25	678.75
TOTAL ACTIFS	25'381.17	25'595.02
PASSIFS		
Engagements vis-à-vis de tiers	14'526.04	11'013.55
Comptes de régularisation passifs	2'659.65	- 472.10
<i>Total capital étranger à court terme</i>	17'185.69	10'541.45
Réserves secrétariat	5'000.00	10'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	5'000.00	10'000.00
<i>Total capital étranger</i>	22'185.69	20'541.45
Capital propre		
Capital de l'association 1 janvier 2015	5'053.57	24'267.90
Bénéfice / perte (-)	- 1'858.09	- 19'214.33
<i>Total capital propre 31 décembre 2015</i>	3'195.48	5'053.57
TOTAL PASSIFS	25'381.17	25'595.02

COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2015	2014
Salaires secrétaire générale / stagiaire	68'754.10	71'521.90
Prestations sociales	7'210.54	7'966.45
<i>Total des charges de personnel</i>	75'964.64	79'488.35
Frais de location	6'099.60	6'637.10
Frais administratifs	6'689.25	9'115.88
Frais de tiers (traductions / comptabilité)	16'238.00	24'479.00
Formation permanente	650.00	71.50
Site Internet avec banque de données	2'268.00	2'314.00
Développement banque de données	0.00	3'780.00
Relations publiques / Matériel de publicité	8'378.80	10'444.10
Réunions publiques	0.00	1'712.00
Frais de l'association	1'530.45	1'823.55
Amortissements	531.50	452.50
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	42'385.60	60'829.63
TOTAL CHARGES	118'350.24	140'317.98
PRODUITS		
Cotisations membres	32'145.00	26'735.00
Cotisations organisations	5'400.00	6'500.00
Dons	31'351.10	19'866.00
Dons rapports spécialisés	1'780.00	6'960.00
Contributions organisations / fondations	32'000.00	39'000.00
Contributions églises	5'855.05	8'443.90
Recettes project communes (PN)	0.00	13'030.00
Recettes frais généraux project SCCFA	2'958.00	0.00
Recettes diverses	0.00	550.00
Résolution réserves	5'000.00	0.00
Intérêts CCP	3.00	18.75
TOTAL PRODUITS	116'492.15	121'103.65
Bénéfice / Perte (-)	- 1'858.09	- 19'214.33

Pour l'année 2016 ...

...l'ODAE-Suisse a de nouveau un vaste programme comprenant notamment la publication de notre rapport spécialisé, l'évaluation des cas répertoriés et l'intensification du travail de sensibilisation. Une attention particulière sera également portée à la plateforme SCCFA nouvellement créée comme centre spécialisé de coordination affiliée à l'ODAE-Suisse et aux futures discussions aux niveaux politique et social dans le domaine du droit d'asile et des étrangers. Comme il l'a toujours fait, l'ODAE-Suisse suivra ces évolutions d'un œil critique.

Extension de la recherche de fonds

Comme l'an dernier, l'ODAE-Suisse se lance aussi en 2016 dans une recherche de fonds étendue. Il s'adressera à de nouvelles fondations et veillera à augmenter le nombre de ses membres. Pour augmenter le nombre de ses membres, l'ODAE-Suisse entend notamment accentuer et améliorer son travail de relations publiques et de sensibilisation.

Rapport spécialisé commun sur les « cas de rigueur »

En 2016, les trois observatoires vont publier leur troisième rapport spécialisé commun sur le sujet des « cas de rigueur ». A l'aide de cas documentés, il s'agira de montrer que les réglementations prévues pour les cas de rigueur ne sont appliquées que de manière très restrictive par la plupart des cantons aux personnes au séjour irrégulier. Nous illustrerons la pratique douteuse par des cas concrets que nous mettrons en discussion.

Femmes en fuite

Selon le HCR, il y a actuellement près de 60 millions de personnes en fuite, dont au moins le 50% de femmes et de jeunes filles. En Suisse, l'asile est accordé aux personnes qui remplissent les conditions fixées par la Convention sur le statut des réfugiés et la loi sur l'asile. Toutefois, les femmes et les jeunes filles sont souvent persécutées pour d'autres motifs que les hommes et la notion légale de réfugié ne comprend pas toujours les motifs de

fuite spécifiques aux femmes. De même, il est rare que toutes les possibilités juridiques du droit d'asile et des étrangers soient épuisées en faveur des femmes concernées. La procédure est encore souvent conçue presque exclusivement pour le modèle masculin. Avec leurs besoins spécifiques de protection, les femmes et les jeunes filles ne bénéficiaient et ne bénéficient guère du système de l'asile.

Dans son rapport spécialisé 2016, l'ODAE-Suisse montrera où la mise en œuvre du droit d'asile et des étrangers est problématique en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles. Le rapport mettra en particulier en évidence la jurisprudence restrictive des autorités suisses. Sa publication est prévue pour le mois de novembre 2016.

Intensification du travail de sensibilisation

A moyen terme, le travail de sensibilisation de l'ODAE-Suisse doit être intensifié. Le remaniement et la mise à jour de la banque de données des cas concrets sont constamment à l'ordre du jour. Par une simplification de la systématique des cas documentés, nous avons pu faciliter l'utilisation, par exemple, en illustrant l'évolution des cas et en documentant les diverses phases juridiques. Cela permet maintenant à l'ODAE-Suisse de procéder à une analyse approfondie des documentations de cas et de tirer des conclusions plus précises sur la mise en œuvre et l'application du droit de la migration en Suisse. Nous poursuivrons sur cette lancée ces prochaines années.

Membres du Comité de soutien

Martine Brunschwig Graf, Genève
Cécile Bühlmann, Lucerne
Thomas Burgener, Vièges
Achille Casanova, Berne
Dominique de Werra, Lausanne
Ruth Dreifuss, Genève
Raymond Junod, Lausanne
Balthasar Glättli, Zurich
Vreni Hubmann, Zurich
Walter Kälin, Berne
Daniel Kaeser, Epesses
Françoise Kopf, Soleure
Georg Kreis, Bâle
Anni Lanz, Bâle
Philippe Lévy, Berne
Jean Martin, Echandens
Dick Marty, Lugano
Liliane Maury Pasquier, Genève
Marco Mona, Zurich
Giusep Nay, Valbella
Jacques Neirynck, Lausanne
Luc Recordon, Lausanne
Claude Ruey, Nyon
Barbara Schmid-Federer, Männedorf
Martin Schubarth, Lausanne
Jean-Christophe Schwaab, Riex
Pierre Yves Simonin, Aubonne
Maja Wicki-Vogt, Zurich

Contacts :

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers

Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne

Tél: 031 381 45 40

info@beobachtungsstelle.ch

sekretariat@beobachtungsstelle.ch

www.odae-suisse.ch

CCP : 60-262690-6

IBAN: CH70 0900 0000 6026 2690 6

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, 3011 Berne

Beobachtungsstelle für Asyl- und Ausländerrecht Ostschweiz

Katri Hoch

Fidesstrasse 1, 9000 St. Gall

Tél: 071 244 68 09

ostschweiz@beobachtungsstelle.ch

www.beobachtungsstelle-rds.ch

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers

Méliissa Llorens

Case postale 270, 1211 Genève 8

Tél: 022 310 57 30

info@odae-romand.ch

www.odae-romand.ch